

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
LE 18 JUIN 1981



STATEMENT DISCOURS

SECRETARY
OF STATE
FOR EXTERNAL
AFFAIRS.

SECRÉTAIRE
D'ÉTAT AUX
AFFAIRES
EXTÉRIEURES.

ALLOCUTION DU
SECRÉTAIRE D'ÉTAT AUX
AFFAIRES EXTÉRIEURES,
MARK MACGUIGAN,
PRONONCÉE LORS DU DÉBAT
À LA CHAMBRE DES COMMUNES
SUR LA POLITIQUE ÉTRANGÈRE,
OTTAWA, LE 15 JUIN 1981

TRADUCTION

Madame le Président,

le premier ministre, M. Trudeau, a parlé avec éloquence de l'instabilité et de la pauvreté dans le monde; de la nécessité de trouver des moyens d'améliorer le sort de près d'un milliard d'habitants de notre planète qui vivent dans des conditions presque inhumaines. Il a par ailleurs souligné les liens d'interdépendance qui unissent de plus en plus le Canada au reste du monde.

Les événements qui se déroulent au delà de nos frontières font risquer gros au Canada et à tous les Canadiens. Il n'y a guère de collectivités qui ne soient atteintes par les événements à l'extérieur du pays. Jusqu'à il y a quelques années, il n'en était pas ainsi. Notre économie est maintenant fermement liée à celle du monde. Notre destin et celui du monde sont inséparables, comme jamais auparavant.

La recherche de la stabilité et de l'ordre dans le monde devient encore plus urgente dans les circonstances. Ce n'est plus une abstraction. Nous ne sommes plus simplement un pays chanceux et lointain que bordent trois océans et qui occupe l'extrémité nord d'un continent isolé. Notre pays est étroitement tributaire de l'étranger. Les répercussions des événements dans le monde ne s'arrêtent pas à nos frontières. Elles les franchissent. Elles se font sentir aux quatre coins de notre pays.

Le monde offre au Canada, comme à tous les autres pays, des perspectives assorties d'obligations. Les événements qui se déroulent sur notre territoire facilitent ou nuisent à l'exécution de nos objectifs nationaux. L'augmentation de l'interdépendance mondiale modifie l'équilibre des perspectives et des obligations. La façon dont les problèmes mondiaux sont réglés revêt une importance capitale pour un pays comme le Canada qui est étroitement lié au reste du monde et en est donc tributaire.

On peut dire que la politique étrangère commence par servir les intérêts nationaux et qu'elle finit avec la participation à l'action internationale. Comme l'a déclaré le gouvernement dans un document paru en 1970 et intitulé "Politique étrangère au service des Canadiens", la politique étrangère est le prolongement de la politique nationale à l'étranger. Qui plus est, elle est l'expression dans le monde de nos valeurs nationales fondamentales telles que la liberté, la démocratie, les libertés civiles, la paix, la justice, et enfin le progrès social et économique.

Il nous faut certainement chercher à atteindre nos objectifs nationaux dans une perspective internationale. Il n'est plus possible de les atteindre dans l'isolement; il faut au contraire le faire en recherchant un consensus international et une action unie par le biais des principales associations

auxquelles nous appartenons, soit les Nations Unies et ses principales institutions, l'Organisation du traité de l'Atlantique-Nord (OTAN), le Commandement de la défense aérospatiale de l'Amérique du Nord (NORAD), le Commonwealth ainsi que la francophonie.

Ce n'est pas le moment d'aborder les conflits en opposant l'intérêt national au bien international si ce n'est pour remarquer qu'on doit toujours chercher à sauvegarder en fin de compte le bien commun de toute l'humanité. Mais le Canada a moins de raisons que tout autre pays de suspecter que des conflits puissent éclater entre ses objectifs nationaux et ceux de la communauté internationale. En fait, notre politique étrangère est marquée au sceau de l'internationalisme depuis que nous sommes devenus un Etat complètement indépendant lors de la Seconde Guerre mondiale et bien avant que notre économie soit devenue tellement tributaire du reste du monde. Je pense que la plupart de nos concitoyens considèrent l'internationalisme comme une de nos principales valeurs nationales.

L'étude de la politique étrangère de 1970 divisait les valeurs canadiennes appliquées à la politique étrangère en six catégories que l'on pourrait traiter comme les grandes options. Les événements des années .70 ont exigé qu'on revoie bon nombre de nos grandes lignes d'action politique et qu'on les réoriente à l'intérieur de ce cadre global. Toutefois, j'estime que ces grandes options restent valables dans le cadre général de nos aspirations.

A mon avis, ces thèmes - stimuler la croissance économique, protéger la souveraineté et l'indépendance, oeuvrer pour la paix et la sécurité, promouvoir la justice sociale, améliorer la qualité de la vie, assurer l'harmonie nationale - continuent de refléter les aspirations des Canadiens et traduisent une continuité dans les objectifs de la politique étrangère du Canada. La stratégie qu'il convient d'adopter maintenant pour réaliser ces objectifs diffère de celle des années 70. La priorité relative des objectifs subira sans doute quelques changements, mais les objectifs eux-mêmes demeureront inchangés.

Dans quelle sorte de monde vivions-nous au début des années 70 lorsque cet examen a eu lieu? C'était dans un monde différent, un monde qui, en toute franchise, recelait davantage d'espoir. A l'époque, nous avions davantage confiance dans nos économies. Nous croyions que par des transferts d'argent et de technologie, nous pourrions surmonter un certain nombre de problèmes d'ordre planétaire et accélérer le progrès des pays en voie de développement. Il nous paraissait facile d'élargir le champ des programmes sociaux tant chez nous qu'à l'étranger, d'aider simultanément les classe démunies de nos propres sociétés

et les pays défavorisés du monde. L'expression "syndrome du pétrole" n'aurait provoqué aucune réaction. Nous entrions dans une période d'expansion économique à l'échelle planétaire. Les fruits de cette expansion devaient nous permettre de progresser sur un certain nombre de fronts. On pouvait envisager des démarches significatives en matière de désarmement. L'Union soviétique semblait tendre vers une collaboration accrue avec l'Ouest.

Il serait superflu de dresser la liste de tous les facteurs qui ont contribué à modifier notre vision des choses au cours des années 70. Il n'est pas nécessaire de décrire l'impact incroyable qu'ont eu sur le monde deux crises du pétrole et deux récessions, de même que d'autres événements qui ont sapé les timides espoirs des années 70.

Cependant, au cours de cette décennie, on a jeté des bases internationales sur lesquelles nous pourrions asseoir l'oeuvre des années 80. Les années 70 ont été marquées d'un accroissement considérable de la coopération internationale et de la création de nouvelles structures destinées à faciliter les transactions internationales. Les échanges commerciaux et les contacts humains ont augmenté à un rythme sans précédent. Des efforts ont été déployés en vue d'élaborer des mécanismes de gestion des crises susceptibles d'alléger les menaces qui pèsent sur le système international dans une multitude de domaines.

Et au cours des années 70, nous avons assisté à une stabilisation progressive des rapports entre les pays d'Europe, notamment entre les deux Allemagnes. Pour sa part, la Chine est venue se joindre à la communauté des nations. Les pays membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE), ont resserré leurs liens en concluant des accords de coopération.

Une tâche difficile attend maintenant la collectivité mondiale et le Canada en particulier, soit tirer partie de ces éléments positifs apparus au cours des années 70 pour contribuer à dissiper les incertitudes des années 80 dont le premier ministre a parlé. Pas plus que tout autre Etat responsable, le Canada ne peut tourner le dos aux difficultés des années 80. Les années 70 auraient pu être beaucoup plus difficiles n'eût été le réseau d'institutions et de structures que nous avons bâti au prix de grandes peines et de beaucoup d'efforts. Nous ne pouvons aujourd'hui délaissier ces institutions et ses structures. Nous en avons besoin plus que jamais.

Je voudrais maintenant jeter un coup d'oeil sur les années 80 à travers le prisme des six principales valeurs canadiennes que j'ai déjà énumérées. Pour faire face aux nouvelles réalités, il faudra insister davantage sur certaines valeurs plutôt que sur

d'autres. Et ces valeurs sont fondamentales. A un moment ou l'autre, le gouvernement devra peut-être en faire une de ses grandes priorités.

L'objectif de la politique étrangère du Canada est de créer un monde juste et paisible où toutes les nations pourront progresser vers le bien-être et la prospérité. Pour atteindre cet objectif, il faudra avant tout promouvoir la justice sociale et favoriser la croissance économique.

Deux de ces objectifs, la paix et la sécurité et la protection de la souveraineté et de l'indépendance, l'emportent sur tous les autres. Il est difficile de favoriser la croissance économique ou de promouvoir la justice sociale si la sécurité ou la souveraineté d'un Etat est menacée. Ces deux objectifs sont indissociables.

Le Canada cherche à protéger sa souveraineté et son indépendance par divers moyens, entre autres par des négociations relatives aux frontières et au territoire, mais le moyen le plus propice semble être la recherche de la paix et de la sécurité.

Depuis 30 ans, la politique de sécurité du Canada se fonde sur trois mécanismes de paix: d'abord, la prévention de la guerre grâce à la défense collective au sein de l'OTAN et de NORAD; deuxièmement, un contrôle vérifiable des armements et des ententes sur le désarmement; et, troisièmement, des mécanismes et des dispositions permettant de régler les conflits de façon pacifique.

Quand on s'est rendu compte que les mécanismes collectifs de maintien de la paix prévus dans la charte des Nations Unies ne seraient pas respectés, il est devenu essentiel de prendre d'autres mesures de sécurité. Le Canada s'est donc joint à d'autres pays pour créer l'Alliance de l'Atlantique-Nord en 1949 et il a depuis participé aux efforts de discussion et de défense collectives de l'OTAN.

Le gouvernement considère que, pour assurer la sécurité du Canada, il faut non seulement maintenir la capacité de défense du pays mais s'efforcer de faire limiter les armements. Pour mettre fin à la spirale de la course aux armes, il faut conclure des accords vérifiables sur le contrôle des armements et le désarmement. La réduction de l'arsenal militaire et éventuellement le désarmement est le but que l'on doit se proposer d'atteindre, en comprimant les dépenses consacrées aux Forces armées sans pour autant mettre en danger la sécurité. Cela ne peut se faire que petit à petit et doit se fonder sur une conception mutuelle de la sécurité qui peut mener à des ententes en vue de limiter les armements et de réglementer leur perfectionnement et leur déploiement. Si l'on réussit à entraver la course aux armes, on pourra envisager plus facilement de les réduire tout en maintenant un équilibre susceptible d'assurer la sécurité.

Les perspectives de signature d'accords de contrôle des armements et de désarmement restent limitées. A la suite de l'invasion de l'Afghanistan par les Soviétiques en décembre 1979, le Sénat américain a décidé de reporter ses délibérations sur la ratification du traité SALT II (Pourparlers sur la limitation des armes stratégiques). Le nouveau gouvernement américain après avoir reconsidéré sa politique de contrôle des armements et de désarmement devrait reprendre les entretiens SALT. Lors de la dernière réunion à Rome des ministres des Affaires étrangères de l'OTAN, à laquelle j'ai assisté, les Etats-Unis ont réaffirmé qu'ils avaient, comme le gouvernement précédent, l'intention de discuter la question de la limitation des forces nucléaires tactiques. Les négociations portant sur l'interdiction générale des essais nucléaires et sur l'interdiction des armes chimiques continuent à traîner en longueur.

En fait, c'est de la solution des conflits qu'on peut attendre des progrès véritables au niveau du désarmement. Dans beaucoup de cas les situations de crise qui existent dans le monde ne se posent pas en termes idéologiques et impériaux comme l'actuel antagonisme Est-Ouest. Dans leur grande majorité les différends, spécialement ceux du tiers monde, ont un caractère régional et sont souvent la conséquence de rancunes historiques portant sur des questions locales mal définies. Le Canada s'emploie activement à la recherche de solutions aux conflits internationaux.

Les efforts déployés récemment par le Canada dans le domaine de la limitation des armements ont porté principalement sur la formule proposée par le premier ministre à la première session extraordinaire consacrée par les Nations Unies au désarmement en 1978, tendant à freiner la "locomotive" technologique de la course aux armes nucléaires stratégiques. Les éléments d'une pareille stratégie de suffocation: traité global d'interdiction des essais nucléaires, interdiction des essais-en vol de tous les vecteurs stratégiques nouveaux, interdiction de fabriquer des matières fissiles à des fins nucléaires militaires et accord de limitation puis de réduction progressive des dépenses militaires consacrées à des systèmes nouveaux d'armes nucléaires stratégiques - tous ces thèmes n'étaient pas nouveaux dans la discussion du contrôle des armements. Ce qui était nouveau, c'était l'idée de les associer pour empêcher la prolifération des armes nucléaires tant dans les Etats déjà pourvus d'armes nucléaires que dans ceux qui ne le sont pas encore.

Trois ans plus tard, cette notion de stratégie de la suffocation reste valable. Le gouvernement ne laisse passer aucune occasion de réaffirmer l'importance qu'il attache à la poursuite des démarches relatives au traité de limitation des armes stratégiques et à la réalisation d'un accord global à caractère contrôlable portant sur l'interdiction des essais nucléaires. C'est en s'assignant ces priorités, et en participant à la rédaction d'une convention d'interdiction des armes

chimiques ainsi qu'en recherchant un régime efficace de non-prolifération, que le Canada va se préparer à participer à la deuxième session extraordinaire des Nations Unies qui sera consacrée l'an prochain au désarmement, session dans laquelle le Canada entend jouer un rôle actif.

Comme le premier ministre l'a déjà dit, nous devons trouver, au cours des années 80, de nouveaux moyens d'atténuer la tension et les dangers de guerre en adoptant de nouvelles méthodes de consultation et de nouveaux moyens de résoudre les crises, y compris celles qui surviennent au niveau régional. Au cours des années 70 le Canada a contribué pour une part importante au maintien de la paix et à la recherche de la stabilité internationale. Nous espérons que grâce aux multiples mécanismes multilatéraux instaurés au cours des années 70 nous pourrions mettre au point ces nouvelles façons d'aborder les questions touchant la sécurité. Il est particulièrement important de se rappeler que l'instabilité qui existe actuellement dans le monde et qui s'accroîtra vraisemblablement au cours des années 80, est d'un caractère différent, et plus imprévisible, car elle provient dans une certaine mesure de l'interdépendance de plus en plus grande entre les pays industrialisés et ceux du Tiers monde.

La paix et la sécurité du Canada sont donc de plus en plus reliées aux tensions et aux crises régionales qui se limitent rarement à une seule région, mais ont de plus en plus tendance à s'étendre. Elles ont des répercussions de toutes sortes qui ont une incidence multidimensionnelle sur des régions éloignées de leur point d'origine. Une crise régionale de nature militaire et politique peut avoir des conséquences économiques de l'autre côté du globe, comme en témoignent les répercussions économiques qu'ont sur l'occident les guerres entre les pays arabes et Israël et entre l'Iran et l'Iraq. D'autre part, les répercussions d'une crise économique dans une région peuvent déclencher une crise militaire ou politique ailleurs.

TEXTE

Une interdépendance accrue signifie que le Canada ne peut s'isoler des crises qui sévissent ailleurs dans le monde. Certaines régions instables nous inquiètent tout particulièrement. La crise qui menace la stabilité du sous-continent asiatique nous préoccupe vivement. J'ai déjà parlé de la montée des tensions Est-Ouest, et le très honorable premier ministre M. Trudeau, s'est attardé longuement à cette question. Je suis sûr que les Canadiens trouveraient inacceptable que le gouvernement maintienne une politique de détente à l'égard de l'URSS, fermant les yeux sur les activités soviétiques à l'étranger. L'invasion de l'Afghanistan a terriblement nui aux intérêts de la communauté mondiale. Le

refus des Soviétiques de modifier leur position sur cette question a profondément compromis la situation. A toutes fins utiles, l'Union soviétique a ignoré l'opinion mondiale exprimée dans deux résolutions fortement appuyées à l'Assemblée générale. La paix et la stabilité de cette région et de la communauté des nations seront menacées tant que l'Afghanistan n'aura pas retrouvé sa souveraineté, son indépendance et son statut de non-aligné.

La situation en Afrique australe présente des espoirs tout autant que des déceptions. Des espoirs, parce qu'il semble y avoir possibilité d'évolution vers une société démocratique et multiraciale au Zimbabwe. Mais des déceptions aussi en raison du maintien des politiques de l'Afrique du Sud. L'automne dernier, j'ai parlé aux Nations Unies de l'affront permanent à l'humanité que représente la politique d'apartheid. Le gouvernement la juge haineuse.

Nous maintenons également que l'Afrique du Sud doit relâcher son emprise sur le Namibie. Le seul fait que la question namibienne reste sur la liste des problèmes critiques en politique étrangère le montre bien. L'intransigeance du gouvernement sud-africain constitue l'unique obstacle à une solution négociée c'est à dire à une solution qui permette au peuple namibien d'accéder à l'indépendance par le truchement d'élections libres et équitables auxquelles pourraient participer tous les Namibiens. Une telle élection sous la supervision des Nations Unies est au coeur de la résolution 435 du Conseil de sécurité et du Plan de règlement de l'Organisation des Nations Unies (ONU). Notre appui à cet égard est inconditionnel. Il se peut toutefois qu'il faille ajouter de nouveaux éléments à la résolution 435 afin de rallier toutes les parties à ses dispositions et aux modalités du Plan de l'ONU. Je tiens cependant à signaler que tout ajout doit être entièrement compatible avec les principes de base de la résolution. Il ne s'agit donc pas pour nous de modifier la résolution mais d'en assurer l'application. L'addition de nouveaux éléments, sous réserve de l'accord de toutes les parties, viserait non pas à l'affaiblir mais à lui donner son plein effet.

Je tiens à signaler à nos amis africains que le Canada ne poursuit qu'un seul objectif dans cette affaire soit, l'indépendance de la Namibie. Nous n'avons rien à gagner et d'ailleurs beaucoup à perdre tant que dure l'occupation illégale de la Namibie par l'Afrique du Sud. Nous avons indiqué à cette dernière que seule une solution internationale est une solution durable et que seule une solution internationale apportera la stabilité et la sécurité dans la région. La résolution de la question namibienne sert tout autant les intérêts de l'Afrique du Sud que ceux des autres parties. Le Canada continuera d'oeuvrer en faveur d'une solution négociée, mais la décision revient, en dernière analyse,

à l'Afrique du Sud. Elle a refusé d'aller de l'avant à la conférence de Genève en janvier dernier. J'espère que la réflexion l'amène à accepter une voie et un plan qui ont reçu l'agrément de la communauté mondiale toute entière.

Le Moyen-Orient est une région du Tiers-Monde qui représente un intérêt direct et vital pour l'ensemble de l'Occident. C'est là que se concentrent les intérêts convergents des relations Nord-Sud et Est-Ouest. Le développement économique d'une bonne partie du monde est inextricablement lié au Moyen-Orient, et les questions qui touchent cette région devraient figurer en première à l'ordre du jour de toute instance internationale. La politique du gouvernement est de faciliter quand la chose est possible la compréhension et le dialogue. Il existe nombre d'exemples de tension au Moyen-Orient, dont le plus important est une solution à long terme de la crise israélo-arabe. Israéliens et Palestiniens ont des droits et des préoccupations légitimes dont il faut tenir compte. Mentionnons notamment la sécurité d'Israël et son droit à être véritablement accepté par ses voisins. De même, il faut que soient reconnus les droits des Palestiniens, y compris leur droit à une patrie dans un territoire clairement défini, à savoir la Cisjordanie et la Bande de Gaza.

Madame la Présidente, il existe d'autres régions marquées par les tensions et l'instabilité, dont l'Amérique centrale, les Caraïbes et l'Asie du Sud-Est. Le Canada doit être conscient que les développements qui surviennent dans ces régions et ailleurs sont devenus moins facilement contrôlables, surtout si les confrontations Est-Ouest débordent dans le Tiers Monde. Nous demandons que le Tiers Monde soit protégé de ces rivalités, et nous appuyons le désir légitime qu'ont les pays en développement de revenir à l'authentique esprit du non-alignement. Nous demandons à l'Union soviétique de respecter leur non-alignement.

TRADUCTION

J'ai déjà parlé du lien qui existe entre la paix et la sécurité d'une part et la souveraineté et l'indépendance de l'autre. Cependant, on peut considérer nos relations avec les Etats-Unis comme un cas spécial. En effet, ces relations constituent peut-être le plus grand défi que la politique étrangère du Canada ait à relever. Il en est ainsi pour des raisons qui dépassent la seule importance de cette relation qui comprend des échanges commerciaux d'une valeur de 90 milliards de dollars, l'an dernier, et un réseau extrêmement complexe de liens personnels et commerciaux. La raison la plus fondamentale pour laquelle les relations entre le Canada et les Etats-Unis ont tant d'importance dépend en grande partie de la façon dont nous, les Canadiens, voulons orienter notre destinées.

De bien des façons, le Canada et les Etats-Unis sont deux sociétés semblables. Nous sommes tous deux des démocraties libérales du nouveau monde, des terres de possibilités presque illimitées et de liberté personnelle, à laquelle nos populations

attachent des valeurs culturelles et morales communes. Pourtant, à certains égards extrêmement importants - et c'est là le point critique pour les Canadiens - les nations ainsi réunies sont toutes différentes les unes des autres tant par les méthodes employées pour se consolider que par certains intérêts économiques et caractéristiques sociales qui les distinguent les unes des autres.

En ce qui concerne les Canadiens, l'art d'entretenir des liens avec les Etats-Unis consiste à collaborer au développement d'une relation qui s'est révélée le plus souvent fructueuse et mutuellement bénéfique, tout en sauvegardant l'intérêt bien compris du Canada. La vitalité économique et l'unité du Canada tendent à favoriser les intérêts économiques des deux pays ainsi que leur sécurité.

Voilà l'objet des mesures adoptées par le gouvernement du Canada, tendant à favoriser la canadianisation de l'économie nationale, et notamment des différentes mesures déjà prises en ce sens, par exemple la création de Petro-Canada et, plus récemment, la mise sur pied du Programme énergétique national.

Fait paradoxal dans cette relation, ces caractéristiques, communes aux Canadiens et aux Américains, rendent encore plus difficiles à résoudre les problèmes qui surgissent inévitablement. Ainsi, les Américains ont parfois du mal à comprendre que le Canada puisse employer des méthodes différentes malgré les similarités qui les rapprochent, car nos structures et nos expériences respectives sont en effet différentes à d'autres égards. Pour atténuer donc, les frictions qui existeraient éventuellement dans pareilles relations, il faut insister particulièrement sur la compréhension mutuelle et aussi complète que possible des différentes politiques adoptées dans les deux pays.

Certains observateurs prétendent que, pour le moment, le Canada et les Etats-Unis semblent avoir adopté des orientations différentes. A mon avis, nos pays développent en fait des politiques nationales adaptées à leurs propres besoins. Dans le cas du Canada, le phénomène nous semble tout à fait sain et compréhensible et ne peut en aucune manière altérer la bonne volonté et l'intérêt commun qui constituent la base même des relations canado-américaines.

Inévitablement, nous devons nous préparer à faire face à l'opposition des Américains pour certaines questions. Nous ne saurions réaliser notre pleine indépendance sans qu'il ne nous en coûte en efforts. Toutefois, généralement parlant, je suis persuadé que le Canada et les Etats-Unis continueront de collaborer pour les questions revêtant un intérêt primordial pour les deux pays, et à déployer des efforts communs pour favoriser la paix, la sécurité et la dignité de l'homme à l'étranger.

L'une des questions pour laquelle nos deux pays sont appelés à collaborer a trait à un des grands thèmes de la politique étrangère du Canada, à savoir, celui de veiller à l'harmonie de l'environnement. Depuis 1970, d'importants événements, d'aspects à la fois positifs et négatifs, sont survenus dans ce domaine. Le progrès a eu des conséquences environnementales d'une ampleur et d'une complexité imprévues il y a dix ans. Aujourd'hui, des phénomènes dont on faisait peu de cas en 1970, comme par exemple les pluies acides, l'épuisement de l'ozone et l'accumulation du dioxyde de carbone dans l'atmosphère, sont devenus des problèmes qui concernent notre pays et la communauté internationale. Les moyens de se débarrasser des déchets dangereux et les effets nocifs pour la santé de nouveaux produits chimiques, deviennent des problèmes de plus en plus importants au niveau international. D'autres problèmes que nous connaissons depuis longtemps et qui ne sont pas moins graves, comme par exemple la pollution de l'air et de l'eau, la croissance des villes, le déboisement et l'appauvrissement du sol, prennent de plus en plus des dimensions internationales; ces phénomènes ne connaissent pas de frontières.

Du côté positif, le gouvernement canadien et la communauté internationale se sont rendus compte de la gravité de ces questions et préparent diverses mesures pour les régler. On a réalisé des progrès encourageants aux niveaux intérieur et international. On se souvient que notre pays est intervenu de façon particulièrement active dans deux cas. Le Canada a joué un rôle important à la conférence sur l'environnement humain qui a eu lieu à Stockholm en 1972 et qui a eu pour résultat l'instauration du Programme de l'environnement des Nations Unies. Il a également été l'hôte d'une conférence internationale sur l'habitation humaine, "Habitat", qui a eu lieu à Vancouver en 1976 et a donné lieu à la création de la Commission des Nations Unies sur les habitations humaines. On pourrait mentionner bon nombre d'autres réussites, notamment la Convention de 1979 sur la pollution de l'air transfrontière à longue distance.

Plus près de chez nous, le gouvernement canadien doit s'employer à conclure avec nos voisins des accords sur la protection de l'environnement. On prévoit entamer des négociations avec les Etats-Unis ce mois-ci en vue de formuler une entente sur la pollution transfrontière de l'air. Il est littéralement d'importance vitale pour les Canadiens que ces négociations soient menées à bon terme. C'est là une autre question où le gouvernement se montrera vigilant, dans l'intérêt des Canadiens.

On doit trouver des solutions aux problèmes qu'il nous faut affronter dans le domaine de l'environnement, si difficiles à trouver soient-elles. Il ne fait aucun doute que le Canada et les autres pays du monde doivent s'intéresser dès maintenant aux conditions nécessaires à notre vie sur la planète dans une, deux

ou trois décennies. Nous ne pouvons ignorer le risque croissant de catastrophe écologique. Nous ne pouvons, pour ainsi dire, éviter nos responsabilités par voie de réglementation.

Il est important de noter que la Chambre a reconnu ces responsabilités dernièrement, lorsque nous avons décidé à l'unanimité de modifier la loi sur la lutte contre la pollution atmosphérique pour que nous puissions nous acquitter de nos obligations envers les Etats-Unis pour ce qui est de la pollution atmosphérique transfrontière. Nous espérons que les Etats-Unis feront de même.

Comme on le signale dans le document "Politique étrangère au service des Canadiens", les liens sont étroits entre les problèmes du milieu et la qualité de la vie, au Canada et à l'étranger. Ce thème englobe la promotion d'un milieu social sain et vivable comme aussi celle de l'écologie. Le terrorisme est un phénomène contemporain dont seule une collaboration internationale résolue saura venir à bout. Le contrôle du trafic international de la drogue est un autre domaine où les efforts concertés de tous les pays s'imposent.

Mais le Canada peut en outre promouvoir la qualité de la vie des Canadiens en répandant et enrichissant nos liens culturels à l'étranger, par les contacts humains dans les domaines des sciences et de l'enseignement, ainsi que dans ceux des arts, renforçant et reflétant ainsi les caractères bilingue et multiculturel de la société canadienne.

Le développement économique du Canada est inextricablement lié au milieu international. Des facteurs extérieurs, et nos réactions à ces facteurs, seront d'importance primordiale pour notre croissance économique. Chacun de nos objectifs économiques est assujéti à l'influence de facteurs externes. Qu'il s'agisse s'expansion régionale, d'adaptation industrielle, de perfectionnement professionnel, de nouveaux marchés pour nos produits, tous sont influencés par ce qui se passe outre-frontières. Le Canada doit poursuivre des politiques qui défendent, alimentent et encouragent notre croissance économique nationale.

Le Canada doit compter de plus en plus sur le système économique mondial. Les exportations canadiennes représentent une proportion plus forte du PNB (Produit national brut) que jamais auparavant. Nous avons un réseau de liens économiques avec le monde, réseau dont dépend notre bien-être économique.

Le Canada est essentiellement subordonné à des échanges multilatéraux libres et stables et à un régime de paiements. Nous devons collaborer avec nos principaux associés commerciaux et d'autres pour renforcer ce régime. Le régime subit actuellement de graves pressions protectionnistes de toutes parts. Aucun associé

de la communauté commerciale ne peut se prétendre impeccable à cet égard. Qui aurait prévu, au début des années 70 par exemple, que dans les années 80, des revendications seraient formulées et des pressions exercées sur les échanges internationaux pour que des restrictions et des rajustements soient imposés aux grandes industries trop prospères? C'est un indice regrettable de notre époque et un défi que les nations commerçantes doivent relever.

Une plus grande diversification des relations économiques du Canada est la pierre d'angle de notre politique étrangère depuis un certain nombre d'années. Ces efforts ont été orientés notamment vers nos associés industrialisés, mais durant les années 70, les pays dits en voie d'industrialisation récente ont connu une forte croissance économique. Ces pays offrent au Canada des possibilités d'associations économiques mutuellement enrichissantes dans les années 80. Et ils recherchent eux-mêmes activement ces relations commerciales diversifiées.

Le Canada qui n'est membre d'aucun bloc commercial doit se constituer un réseau mondial d'associés commerciaux. Comme il n'entretient pas de rapports traditionnels avec bon nombre de ces pays, il va devoir faire des efforts pour établir des rapports stables et à long terme avec ces pays en commençant à zéro car on en aura particulièrement besoin dans un monde qui risque de devenir de plus en plus instable. Il lui faudra se doter d'une politique vigoureuse de renforcement de ses rapports bilatéraux avec des pays clés.

L'intensification de nos rapports bilatéraux que j'ai annoncée au nom du gouvernement en janvier dernier constitue en fait une mise à jour et un prolongement de notre politique de troisième option de 1972 car elle consiste à projeter jusque dans le Tiers Monde nos liens économiques par delà nos associés commerciaux traditionnels que sont les Etats-Unis, l'Europe et le Japon.

Pour illustrer l'importance que revêt déjà le Tiers Monde pour le Canada sur le plan commercial, je vais citer à la Chambre quelques chiffres. Les exportations canadiennes vers les pays en voie de développement constituaient 9.7 p. 100 du total de nos exportations en 1979. En 1980 ce chiffre est passé à 11.6 p. 100. De 1979 à 1980, bien que la valeur des exportations totales du Canada ait augmenté de 16 p. 100, le taux d'augmentation de celles à destination des pays en voie de développement a été de 37 p. 100. Parmi les marchés les plus dynamiques se trouvent la Chine, l'Algérie, le Brésil, le Mexique et l'Arabie Saoudite. Nos exportations vers le Brésil ont augmenté de 111 p. 100 en 1980, celles à destination du Mexique de 104 p. 100.

Qui plus est, depuis plusieurs années nos exportations de biens de fabrication vers les pays en voie de développement ont représenté une plus grande valeur que celles à destination de l'Europe. Le Tiers Monde a également reçu environ 25 p. 100

des investissements canadiens à l'étranger. Par ailleurs, le taux de croissance des importations vers le Canada en provenance de pays en voie de développement entre 1979 et 1980 a été supérieur à la moyenne générale pour tous les pays. Cette affirmation vaut encore même si l'on exclut de ces statistiques les chiffres d'exportation des pays exportateurs de pétrole membres de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP).

Plus précisément, où dans le tiers monde le Canada cherche-t-il à conclure des associations qui présentent des avantages réciproques? Les pays riverains du Pacifique et plus particulièrement ceux de l'Association des pays de l'Asie du Sud-Est sont autant de nouveaux associés éventuels. Le taux de croissance annuelle des économies des pays de l'ANASE a été d'environ 7 p. 100 au cours des dix dernières années, soit de deux fois plus élevé que celui des pays de l'Amérique du Nord et de la Communauté économique pour l'Europe (CEE). Les perspectives économiques de ces pays demeurent particulièrement brillantes. Le Canada entretient avec les pays de l'ANASE des liens de plus en plus étroits qui stimulent la dimension "Pacifique" de notre politique étrangère.

L'Amérique latine constitue une autre région où il nous est possible de trouver des associés. Du point de vue géopolitique, la masse des Etats-Unis a constitué un obstacle à nos relations avec les pays de l'Amérique latine, lesquelles ont eu tendance à être unidimensionnelles, axées surtout sur le commerce. Nous avons l'intention de développer nos relations avec le Mexique, le Brésil et le Vénézuéla notamment, en mettant l'accent sur des relations couvrant un champ d'intérêt aussi large que possible et réciproquement avantageuses.

Le Canada fait partie de deux associations à caractère régional auxquelles nous lient intégralement nos intérêts dans le Commonwealth et la francophonie. Si j'avais plus de temps, j'aimerais m'attarder aux pays des Antilles membres du Commonwealth et à ceux de l'Afrique occidentale francophone.

Le Canada ne cherche pas à promouvoir la prospérité économique des pays du Tiers Monde uniquement en nouant des liens économiques de plus en plus étroits avec les pays en voie de développement. Ce serait bien mal servir les responsabilités que les Canadiens estiment avoir envers ces pays là. La promotion de la justice sociale constitue un important objectif national de notre gouvernement. Cet objectif a une nette dimension internationale qui se traduit dans notre politique étrangère. Notre attitude dans le dialogue Nord-Sud, notre conception de l'aide au développement, et notre attitude devant les questions des droits de la personne et des questions humanitaires s'articulent autour de cet objectif. Cette préoccupation occupe une place importante dans notre politique étrangère. Notre gouvernement est en effet heureux d'appuyer l'orientation générale du rapport du groupe de travail parlementaire sur les relations Nord-Sud.

Il y a quelques instants, j'ai écouté ce que je ne peux appeler qu'un réquisitoire à saveur partisane lancé par le député de Kingston et les Iles, Mlle MacDonald, contre l'autorité acquise depuis des années par le premier ministre, M. Trudeau, dans les questions Nord-Sud. Je crois que ces critiques ne seraient pas prises au sérieux à l'étranger. Lors de conférences des pays du Commonwealth ainsi qu'à l'occasion du discours prononcé à "Mansion House" et qui est considéré dans le monde entier comme un remarquable énoncé des responsabilités des pays du Nord pour ce qui est du développement des pays du tiers monde et de l'application de la politique la plus favorable à ces pays, le monde a reconnu le leadership du premier ministre dans ce domaine.

Etant donné le temps dont je dispose, je vais garder pour le débat de demain mes observations détaillées sur le problème Nord-Sud ainsi que sur le rapport Breau. Pour le moment, je signalerai seulement que le thème de la justice sociale transparaît clairement dans la politique étrangère du Canada sur toutes les questions touchant aux droits de la personne. Les droits individuels sont le fondement de notre système politique. Il est donc essentiel que la promotion des droits de la personne soit au coeur même de notre politique étrangère.

Nous cherchons, en général, à tenir le plus possible le tiers monde à l'écart des confrontations Est-Ouest; autrement dit, à traiter les pays du tiers monde selon leur mérite propre. Evidemment, lorsqu'un pays en voie de développement adopte une politique extérieure qui menace carrément l'indépendance d'autres pays, notre politique consiste à interrompre les relations d'aide et à restreindre les relations économiques aux produits non stratégiques. Toutefois, pour des pays comme l'Angola, notre politique est de maintenir les relations et d'éviter les mesures punitives.

Puis-je dire enfin que je crois important que les Canadiens se rendent compte que la politique extérieure n'a rien de secret ni d'ésotérique. Elle est le reflet international de ce que sont les Canadiens et de ce qu'ils chérissent. Bien exposée, elle peut être comprise par tous les Canadiens. Je tiens à dire que c'est un de mes objectifs personnels de faire en sorte que notre politique extérieure soit généralement comprise de la population. Si l'on peut arriver à convaincre les Canadiens de participer à l'élaboration ou à l'application de notre politique extérieure, ce sera encore mieux. L'homme d'affaires qui stimule notre commerce à l'étranger, ainsi que l'administrateur et le travailleur qui passent une partie de leur vie à aider les pauvres des pays en voie de développement, contribuent à notre politique extérieure au même titre que les vétérans surchargés de travail et trop souvent oubliés de notre service extérieur.

La politique extérieure se dessine selon les jugements de valeur que porte le gouvernement à partir des principes que reconnaissent les Canadiens en général. Ainsi, la politique extérieure canadienne non seulement favorise les principes démocratiques, mais reflète encore le caractère démocratique de notre pays.